

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

SEANCE DU : **DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 09
Nbre de procurations : 03
Nbre de membres votants : 12
Date de convocation : 06 décembre 2023
Date de publication : 20 décembre 2023

Présidente de séance : Frédérique DRAY
Secrétaire de séance : Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle, DEJEUX Jacqueline
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :
M. GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique
M. GOMET Nicolas à M. DRUET Timothée
Mme BUSSIÈRE Pierrette à Mme GIROD Isabelle

Excusé sans procuration de vote :
Mme CRETIN-MAITENAZ Blandine
Mme NICOLET Joëlle
Mme GRUET Justine
Mme CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar
M. CIGLIA Fabrice

N : 12.12.23.33

OBJET : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE TÉLÉCOMMANDES POUR SYSTÈME SUR FEUX TRICOLORES À DESTINATION DES PERSONNES MAL OU NON VOYANTES

- Vu** la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu le Décret n°2006-1658 article 1-3 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006, et précisant les modalités d'application,
Vu l'arrêté du 23 septembre 2015 relatif à la modification de la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives,

Dans un souci d'amélioration de la mobilité des personnes mal ou non voyantes, la Ville de Dole a équipé tous ces feux tricolores d'un système sonore fonctionnant à l'aide de télécommandes personnelles permettant d'actionner ledit système.

Le C.C.A.S. ayant acquis des télécommandes permettant le déclenchement à distance de ces feux sonores, il convient de les attribuer aux personnes mal ou non voyantes qui en feront la demande.

Pour ce faire, un projet de convention précisant les modalités d'attribution des télécommandes a été établi.

Chaque demande d'attribution d'une télécommande sera concrétisée par la signature de cette convention entre le C.C.A.S. et le dépositaire de la télécommande, suivant le modèle annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention d'attribution de télécommandes annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** la Vice-présidente du CCAS à signer les conventions à intervenir avec les futurs dépositaires des télécommandes,

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

* Sous-préfecture ; * C.C.A.S. (2) ; * Direction des Ressources Humaines * Trésorerie Principale
* Direction des Finances * Services Techniques

Accusé de réception en préfecture
039-263901985-20231212-12-12-23-33-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Pour extrait certifié conforme.
La Vice-présidente du C.C.A.S.
Frédérique DRAY

